

Etterbeek, le 24 juillet 2023

Concerne : Fermeture partielle du parc du Paradis des Enfants entre le 24 juillet et le 4 août 2023.

Madame,
Monsieur,

Le chantier de construction de la nouvelle aile maternelle-primaire et administrative du Complexe scolaire Paradis des Enfants arrive à son terme. Le nouveau bâtiment sera inauguré lors de la prochaine rentrée scolaire.

Des travaux de finition doivent y être effectués et le bâtiment doit par ailleurs encore être équipé et meublé. Ces interventions auront lieu durant les deux semaines à venir et généreront de nombreux déplacements de camions de déménagement, peu compatibles avec la sécurité des usagers du parc.

Dans ces circonstances et pour éviter tout risque d'accident, le bourgmestre Vincent De Wolf a pris un arrêté interdisant l'accès au parc du Paradis des Enfants du lundi 24 juillet au vendredi 4 août 2023 inclus. Cette interdiction ne sera toutefois effective que du lundi au vendredi jusqu'à 17h. Le parc restera donc accessible de 17h à 20h en semaine et toute la journée (de 9h à 20h) le week-end.

En vous remerciant pour votre compréhension, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Par ordonnance :

Le secrétaire communal f.f.,

Stéphane QUEECKERS

Le bourgmestre,

Vincent DE WOLF